

ONTRÉAL

augmentation très sensible Bonsecours. Les radis, ent rapidement. Les écha- rtaient 20 sous le paquet, ent occupé par les ven- d'œil qui ne manquait pas

es prix se sont générale- oufs, le beurre, la crème, et les mêmes prix qu'il y a vendait plus cher; nous en

BROOKE

Cette semaine, il a été de se procurer les produits chaleur. légumes et de fruits, sur- vivants:

ed ed ts pour 25 quet quet re quet un le peck. ande quantité de légumes

t. 35 le pied quet 5 0 le peck 5 le panier (pinté) 0 la livre 1 la livre 5 la livre 3 doz pour \$1.00 allon 5 la livre

que vous allez vous asso- X.....?

ez beaucoup dans cette rpte que mon expérience. n. qui fournit le capital. n. dira-t-on trois ans. Alors rience et j'ai, moi, son

re de province: nt d'un drame, l'héroïne coup de revolver. e d'habitude rate. tête, l'actrice s'écrie: première victime de la se!

asse en titubant et bous- t un monsieur qui se il.

celui-ci avec humour, z donc pas? melle l'ivrogne. ois double! Et alors....

ulais passer entre vous

toire. expose que la misère en 1709 que les paysans manger de l'herbe. Et il

ors le régime de la France! ment: régétarien?

LA LOI POUR TOUS

Consultations légales par Charles-F. Letarte, avocat du barreau de Québec.

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le Journal: 1o Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation; c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné; 2o Les questions doivent être adressées directement au Bulletin; 3o Nos avocats consultants ne sont tenus de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et les avocats; 4o Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, nos avocats consultants peuvent exiger des honoraires.

TESTAMENT.—Réponse à J. L.—Q. Mon père est mort avec un testament conjoint avec ma mère qu'il donnait les biens meubles et immeubles au survivant. Plus tard, ma mère a fait son testament par lequel elle allouait une certaine somme d'argent à chacun de ses enfants. L'un des héritiers veut réclamer un salaire pour les six années qu'il a été sur la terre paternelle. Comment régler la question?

R. La femme étant l'héritière de son mari, a entièrement raison de disposer de ses biens comme elle l'entend. Si l'un de ses fils est demeuré sur la terre paternelle, il ne peut pas réclamer de salaire s'il y a pris sa subsistance, à moins de convention au contraire. Conséquemment, les dernières volontés du testateur ont force de loi et doivent être observées.

RÉPARTITION PAROISSIALE.—Réponse à E. L. Q. La fabrique a réparti entre tous les citoyens de la municipalité les dépenses qu'elle a faites pour la réparation de l'église. Comme je ne pratique pas la religion catholique, suis-je obligé de payer?

R. Dès qu'un paroissien déclare d'une façon officielle et suivant la loi qu'il n'est pas catholique, il n'est pas obligé de payer pour la construction et la réparation des églises catholiques, etc. La même règle s'applique quant il s'agit de la commission scolaire.

ENCLAVÉ.—Réponse à L. G.—Q. Je possède un demi-lot sur le rang No 2 et le rang No 3 de la municipalité où je réside. Pour me rendre à ce demi-lot, il me faut traverser cinq lots différents. Les propriétaires de ces lots exigent que le chemin soit ouvert par la municipalité. Suis-je obligé d'attendre qu'il existe un chemin verbalisé pour communiquer avec mon terrain?

R. Tout individu qui n'a aucun moyen de parvenir au chemin public peut exiger un passage sur les terres voisines pour faire le travail nécessaire à son industrie, son commerce ou sa profession. L'article 340 du code civil exige, cependant, que le propriétaire dont le fonds est enclavé, et qui se sert du terrain voisin comme passage, doit payer les dommages qu'il peut causer.

RENTE VIAGÈRE.—Réponse à B. F.—Q. Mon père m'a donné une terre à la condition qu'il vivrait à mes frais et dépens. Advenant qu'il désirerait quitter la maison, je devais lui payer une pension alimentaire de \$5.00 par mois. Avec le consentement du père, j'ai vendu la propriété et je lui ai alloué \$10.00 par mois. Il vit encore avec nous mais s'il venait à nous quitter, quelle pension devrais-je lui payer?

R. Il nous faudrait savoir, pour répondre à cette question, si le père, dans son acte de donation, a hypothéqué la terre comme garantie que les conditions de vente seraient suivies. De plus, lors de la vente, que notre correspondant a faite de la dite terre, le donateur a-t-il signé l'acte de vente et donné main-levée de son hypothèque ou permission de vente par écrit. Ces renseignements sont essentiels pour donner un avis sérieux. Il semble, à première vue, d'après le peu de renseignements que nous avons, que le père a le droit de réclamer \$10.00 par mois, étant donné que c'est à cette condition qu'il a renoncé aux droits que lui conférait la donation.

DOUANE ÉTRANGÈRE.—Réponse à E. B. Q. J'ai envoyé aux États-Unis un cadeau de tire d'érable, pour lequel on m'a chargé une douane qui me paraît déraisonnable. Ai-je un recours de quelque manière dans les circonstances?

R. Il est difficile pour nous de renseigner notre correspondant sur une loi qui est étrangère à la Loi Canadienne. Seules les autorités qui contrôlent les douanes américaines peuvent renseigner notre correspondant à ce sujet.

ACTIONS D'UNE COMPAGNIE.—Réponse à H. B.—Q. Il y a quelques années, j'étais actionnaire d'un syndicat. Quelques-uns des actionnaires ont changé ou vendu leur terre, et refusent de payer leur part dans la société. Ont-ils le droit de réclamer, tout de même, des dividendes dans la société?

R. En premier lieu, nous devons dire que toute personne qui souscrit des actions dans une société ou une compagnie quelconque doit les payer et qu'elle n'est pas supposée recevoir les profits aussi longtemps qu'elle n'a pas versé le capital.

CONDITIONS DE VENTE.—Réponse à G. O.—Q. J'ai vendu une maison au mois de juin dernier et je devais payer les taxes de l'année courante ainsi que ma contribution pour la construction de l'église. Or, cette contribution se paie deux fois par an, l'une le 20 juin et l'autre, le 20 décembre de la même année. Suis-je obligé de payer la contribution de décembre?

R. Il est assez difficile de donner une opinion sur un contrat de vente sans prendre une connaissance de ce contrat. Il semble, cependant, à première vue, que notre correspondant est tenu seulement au terme échu et exigible au moment de la vente.

OBLIGATION DE L'ACHETEUR.—Réponse à G. G.—Q. J'ai acheté des machines agricoles d'une compagnie et j'ai signé une commande. Dès le lendemain, je me suis ravisé et j'ai écrit pour annuler mon contrat. Suis-je obligé d'accepter la marchandise malgré cela?

R. Le contrat oblige celui qui le signe. Notre correspondant est certainement obligé d'accepter la marchandise si on lui en fait la livraison suivant les termes de la commande, et cela, sous peine de tous dommages. Il va sans dire que le vendeur doit livrer la marchandise en bon état dans les délais fixés sur les documents.

DROIT DE L'ACHETEUR.—Réponse à A. L.—Q. J'ai acheté une propriété que mon vendeur m'a cédée par contrat quitte de toutes charges et hypothèques. Or, comme il devait des taxes municipales, la terre a été vendue au conseil de comté et j'ai dû la retravailler et payer, conséquemment, les taxes et les frais encourus. Il était convenu que je paierais le prix de vente par termes. Il y a deux ans que le vendeur n'a rien réclamé, mais il veut maintenant me faire payer les arrangés des termes échus. Que dois-je faire?

R. Un acheteur n'est pas dégagé des obligations de son contrat de vente parce qu'il a retiré la propriété. Il lui est certainement permis de retenir, sur les termes de paiement, le montant des taxes qu'il a payé ainsi que les frais que le vendeur lui a fait encourir.

NOUS METTONS A VOTRE DISPOSITION UN

SERVICE D'IMPRESSIONS

des mieux outillés de la ville — pouvant exécuter tous genres d'impressions tels que:

Brochures—rapports—factums— catalogues — en-têtes de lettres — circulaires — enveloppes—fac- tures—etc., etc.

LE SOLEIL LTEE

(Département de l'Imprimerie)

Gens de la campagne et du district

FAITES IMPRIMER

— AU —

“SOLEIL”

Nos prix sont bas!

DEMANDEZ NOS COTATIONS

dont on peut facilement saisir les différences.

Non seulement la poule parle à ses petits, mais elle fait semblant de manger pour leur apprendre bris vite à manger tout de bon. Puis elle brise les plus gros morceaux de ses aliments, pour les distribuer à chacun de ces petits dévorants qui, aussitôt le ventre plein, viennent faire leur digestion bien chaudement sous l'aile de la mère. Ils apprennent aussi à boire, les uns par imitation, les autres par rencontre fortuite en tombant le bec dans l'eau.

Voilà les petits poussins déjà grands. La mère est fière de sa couvée; elle ne cesse pas un instant de s'occuper de ses chers petits, elle n'existe que pour eux. Tantôt elle les conduit, en les invitant à la suivre; tantôt elle s'arrête pour les recevoir sous ses ailes qu'elle entrouvre, les réchauffe sous ses ailes qu'elle hérisse; elle souffre avec une douce satisfaction que les uns se jouent sur son dos et que les autres la becquettent. Elle se préte à tous leurs mouvements, auxquels elle paraît se plaire; elle leur abandonne, ou au moins elle leur partage la nourriture qu'elle a trouvée; elle leur distribue la plus délicate, et ensuite celle qui l'est moins. Puis, si la pâtée ou les grains qu'on lui donne sont insuffisants, elle gratte la terre pour y chercher des vers dont ses petits sont si friands. Aussi comme elle fouille, comme elle crie avec tendresse, comme elle coupe les vers, les met en menus morceaux!

Buffon dit avec raison qu'on juge bien que cette mère, qui a montré tant d'ardeur à couvrir, qui a couvé avec tant d'assiduité, qui a soigné avec tant d'intérêt des embryons qui n'existaient point encore pour elle, ne se refroidit pas lorsque ses poussins sont éclos; son attachement, fortifié par la vue de ces petits êtres qui lui doivent la naissance, s'accroît encore tous les jours par les nouveaux soins qu'exige leur faiblesse. Sans cesse occupée d'eux, elle ne cherche la nourriture que pour eux; elle les rappelle lorsqu'ils s'écartent, les met sous ses ailes à l'abri des intempéries, et les couve une seconde fois; elle se livre à ces tendres soins avec tant d'ardeur et de souci que sa constitution en est sensiblement altérée. Il est facile de distinguer de toute autre poule une mère, qui mère ses petits, soit à ses plumes hérissees et à ses ailes traînantes, soit à son enroué de sa voix et à ses différentes inflexions, toutes expressives, et ayant toutes une forte empreinte de sollicitude et d'affection maternelle. Elle s'oublie elle-même pour conserver ses petits, elle s'expose à tout pour les défendre; paraît-il un épervier dans l'air, cette mère si faible, si timide, et qui, en toute autre circonstance, chercherait son salut dans la fuite, devient intrépide par tendresse; elle s'élançe au-devant de la serre redoutable, et, par ses cris redoublés, ses battements d'ailes et son audace, elle en impose souvent à l'oiseau carnassier qui, rebuté d'une résistance imprévue, s'éloigne et va chercher une proie plus facile. On a vu deux poules se défendre courageusement contre une martre et succomber, mais après avoir crevé les yeux à leur agresseur. Celui-ci avait reçu de tels coups de bec qu'il put à peine se traîner quelques pas. Que de fois dans ma jeunesse, lorsque j'ai voulu chercher à prendre un petit poulet, la poule m'a sauté au visage et m'a forcé

de battre en retraite devant son courage maternel!

Qui n'a pas vu, dit Toussenet, la poule, la dinde, la perdrix ou la caille défendre leurs petits ne peut avoir qu'une médiocre idée de l'héroïsme. Il est inouï que dans une famille de bipèdes à plumes une mère ait abandonné volontairement ses petits.

Calculs biliaires. "Ma santé était délabrée," écrit Mme. Omer Leduc de St. Théodore, Que. "Je souffrais intensivement de calculs biliaires et il m'était pénible de manger. Le Novoro du Dr. Pierre a fait de moi une toute autre femme. Je ne me suis jamais si bien portée. Je puis prendre 3 bons repas par jour et dormir profondément la nuit entière." Cette vieille médecine herbeuse produit un effet salutaire sur le procédé de digestion et d'élimination, elle régularise, restaure et fortifie les fonctions organiques et aide à créer de nouveaux tissus et cellules. Seuls, des agents locaux spécialement désignés par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., de Chicago, Ill. peuvent la procurer. Livré exempt de douane au Canada.



MALADES DESEPERES

REPRENEZ COURAGE !..

La merveilleuse méthode entièrement végétale qu'un prêtre à découverte, vous sauvera.

Les vingt traitements de l'Abbé HAMON,

comprenant: Diabète, Albumine, Prostate, Rhumatisme, Anémie, Ver Solitaire, Nerve, Epilepsie, Coqueluche, Maladies des Femmes, Vers Intestinaux, Diarrhée, Obésité, Paralysie, Artério-Sclérose, Boules, Estomac, Varices, Hémorroïdes, Hémorragies, Bronchite, Asthme, Tuberculose, Cœur Reins, Foie, Constipation, Ulcères de l'estomac, Ulcères Variqueux, Eczéma, etc., etc., et toutes maladies chroniques réputées incurables.

AUCUN REGIME RIEN QUE DES PLANTES

Brochure explicative très intéressante, française ou anglaise, envoyée gratis et franco, sur demande, dressez:

Laboratoires Botaniques & Marins 430, rue Ste-Hélène MONTREAL, QUE.

Agents demandés dans chaque comté du pays

Lisez le Bulletin de la Ferme

L'amour maternel chez les animaux

Par Ernest Menault

La poule est le type de l'amour pour les petits. L'avez-vous vue au moment de l'éclosion? Avez-vous remarqué comme elle guette le moindre bruit, le moindre mouvement que peut faire le jeune poulet dans son œuf? Le petit a déjà frappé à la porte, il veut sortir de cette chambre close de toutes parts, il veut voir sa mère, il a hâte de connaître celle qui l'a tenu si longtemps contre son cœur, qui lui a donné la chaleur, la vie. L'impatient! Le voilà de son bec frappant encore à la porte; la coquille serait trop dur pour ce frêle outil qui n'a pas encore servi. Heureusement que ce bec est armé d'une petite protubérance conée dont il va faire usage pour essayer de sortir de sa prison. Il frotte, il pousse, il frappe à coups redoublés, et toujours au même endroit, vers le milieu de la longueur de l'œuf. Et à force de volonté, de courage, de travail, un trou est fait au mur, un éclat a jailli.

Une goutte de "Putnam's" et le Cors ne fait plus mal

N'est-ce pas merveilleux?—Juste une goutte ou deux de PUTNAM'S sur un cors douloureux et immédiatement la douleur cesse. Après quelques applications, le cors se ratatine et tombe. Pas de cicatrice, pas de douleur, plus d'élanement causé par une chaussure trop juste. Vous pouvez danser ou marcher avec aisance. N'employez rien autre que PUTNAM'S CORN EXTRACTOR. Satisfaction garantie. Vendu par tous les pharmaciens. Refusez tout substitut pour Putnam's—c'est un soulagement certain pour les cors douloureux.

Ah! reposons-nous un peu, reprenons haleine! Comme un mineur fatigué de sa position, le petit se retourne sur lui-même, lève d'autres éclats et agrandit son cercle, jusqu'à ce que la coque ouverte tout autour se sépare en deux et le laisse joyeux se précipiter sous sa mère.

Tous n'ont pas la même force ni le même courage; tous ne sont peut-être pas également animés du même désir de voir leur mère. Mais elle, dont l'ancure est toujours si pleine de sollicitude, elle vient en aide au petit qui sommeille; elle frappe au dehors, tandis que lui s'essaye au dedans. Enfin le voilà né et ce n'est pas sans peine, car il faut de longs efforts à ce petit être pour arriver à la lumière. Il sort de sa coque, comme les premières feuilles de leurs bourgeons; il est encore tout fatigué de ses efforts, il est tout humide. Ses plumes sont mouillées. La mère le regarde, elle semble comprendre qu'il a encore besoin de sa chaleur; elle le retient sous son aile, le réchauffe, le sèche, le prépare à affronter les dangers de la vie. Déjà ses petits poumons se sont ouverts à l'air extérieur, sa respiration devient plus complète, se régularise, et ses organes sont prêts à remplir leurs fonctions. La mère enlève successivement les coquilles de son nid, et bientôt voilà tous les petits poussins éclos, secs, luisants, gentils à croquer, et qui ne demandent qu'à marcher. La mère est pleine d'émotion; elle voudrait déjà les voir s'ébattre devant elle, elle leur parle une langue qu'ils comprennent, car on les voit bientôt mettre le nez à l'air et s'échapper pour courir, trotter, et flageoler sur leurs petites jambes encore frêles. Elle les appelle par des gloussements qui expriment ses sensations, et